

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
février
2011

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 7 février 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Gaétan Esculier, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

110201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2011 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 24 janvier 2011 est adopté tel que rédigé.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

110202

RAPPORT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 260 968,59 \$ et celui des revenus de 136 118,72 \$ pour le mois de décembre 2010 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

110203

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DÉMISSION

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte la démission de M. Conrad Paré à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

2. Le conseil désire lui adresser ses plus sincères remerciements pour les 18 années de services rendus à la population en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

110204

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
NOMINATION

CONSIDÉRANT que le conseil a ouvert un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu un certain nombre de candidatures et qu'il a procédé à leur évaluation;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil nomme au siège n° 3 M^{me} Marie-Hélène Dion, domiciliée au 2767, avenue Royale à Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté

110205

DEMANDE DE SUBVENTION
RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse, M^{me} Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui de la municipalité investi pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté

110206

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
PERMIS D'INTERVENTION

ATTENDU que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011;

ATTENDU que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir au préalable un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité demande au ministère de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis.

Adopté

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement abrogeant le règlement 09-215 «Règlement modifiant le règlement 94-003 «Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme»» sera déposé lors d'une prochaine assemblée du conseil pour adoption.

François Audet, conseiller

110207

TOURNOI HOCKEY JUNIOR
SUBVENTION

CONSIDÉRANT que le hockey junior désire organiser la tenue d'un tournoi;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ au hockey junior pour la tenue de l'évènement.

Adopté

110208

CONGRÈS AMÉRICANA 2011

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise M. Gilles Labrie à participer au congrès Americana 2011 qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 mars 2011.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

110209

TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT que Télé-surveillance santé Chaudière-Appalaches inc. offre un service de surveillance et est une organisation sans but lucratif dans la gestion de programme d'attribution de communicateur et d'aide technique favorisant le maintien à domicile et dans la collectivité des personnes en perte d'autonomie ou présentant une déficience physique ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adhère à la Corporation sans but lucratif Télé-Surveillance santé Chaudière-Appalaches inc. et que M. Réjean Lemieux soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée désignée pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute autre assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adopté

110210

CLD DE BELLECHASSE

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement (CLD) de Bellechasse désire produire des objets promotionnels pour le tourisme de Bellechasse et de la route gourmande;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une contribution de 150 \$ au CLD de la MRC de Bellechasse pour faire la promotion touristique de Bellechasse ainsi que de la route gourmande.

Adopté

110211

POLITIQUE FAMILIALE PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le protocole d'entente dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche *Municipalité amie des aînés* ainsi qu'à la promesse de subvention de la ministre de la Famille M^{me} Yolande James et de la ministre responsable des Aînés M^{me} Marguerite Blais;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Famille et des Aînés et la municipalité.

Adopté

110212

PERSONNEL
GESTION DE PROJET

CONSIDÉRANT que la municipalité a autorisé la signature d'un protocole d'entente pour l'élaboration, l'adoption et la mise en vigueur d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT que la charge de travail du directeur général a augmenté considérablement depuis les dernières années et qu'il est nécessaire qu'un support soit apporté également au développement de la municipalité;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le directeur général autorise le directeur général à ouvrir un poste pour chargé de projet.

2. L'offre d'emploi sera publiée dans un hebdo de la région, sur le site Internet de Québec Municipal et sur le site Internet de la municipalité.

Adopté

110213

HÔTEL DE VILLE
PROTECTION INCENDIE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à signer un contrat d'inspection du système de gicleurs de l'Hôtel de Ville suivant la proposition de Protection Incendie Viking inc. au montant de 850 \$ par année.

Adopté

110214

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
DÉPÔT À NEIGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gervais désire installer un dépôt à neige au 9395, route 279 sur le lot 2 820 372 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un terrain à des fins de lieu d'élimination de neige usée est une activité appartenant à une des catégories désignées par règlement (Code SCIAN 811199 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains);

CONSIDÉRANT que l'utilisation des terrains à des fins de lieu d'élimination de neige usée engendre des obligations qui s'appliquent en vertu de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gervais s'engage à respecter lesdites lois et règlements et qu'elle est propriétaire du terrain;

CONSIDÉRANT que Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est informée de ses dispositions;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon
ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil est en faveur de l'implantation d'un lieu d'élimination de neige usée sur le lot 2 820 372 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.
Adopté

110215 ÉQUIPEMENT D'ÉVACUATION
VÉHICULE TOUT-TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gervais a accepté de prendre la responsabilité d'un traîneau d'évacuation ou de secours qui peut servir pour évacuer des accidentés en forêt sur des sentiers de motoneige ou de quad ou loin des sentiers battus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gervais a procédé à l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour répondre à ses exigences;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ suivant la lettre du 27 janvier 2011 de la Municipalité de Saint-Gervais.
Adopté

110216 VIDÉOTRON LTÉE
APPUI INDUSTRIE CANADA

CONSIDÉRANT que Vidéotron ltée a complété le processus de consultation pour l'implantation d'une tour de communication cellulaire à Saint-Charles-de-Bellechasse;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu d'objection de la part de la population au projet;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désire donner son appui à Vidéotron ltée pour qu'Industrie Canada lui délivre toutes les autorisations requises pour procéder à la construction de la tour de communication.
Adopté

110217 SUBVENTION

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ pour le hockey mineur de Bellechasse.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention pour le patinage artistique au montant de 2 000 \$.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention au journal Au fil de la Boyer au montant de 3 000 \$.

4. Le conseil autorise le versement d'une subvention au comité des Amis du parc Riverain de la Boyer au montant de 5 500 \$ pour de l'aménagement. Un second versement au montant de 5 500 \$ sera effectué vers la fin de mars, soit après l'encaissement des taxes.

5. Le conseil autorise le versement à Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. d'un montant de 4 000 \$, plus taxes, pour la piscine, un montant de 8 000 \$, plus taxes, pour le terrain de jeux, un montant de 2 000 \$, plus taxes, pour le terrain de balle et un montant de 2 000 \$, plus taxes, pour le terrain de soccer.

Adopté

110218

CANADIEN NATIONAL
ROUTE 279

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu des plaintes concernant la traverse à niveau de la route 279, soit le point miliaire 101.97 de la subdivision Montmagny;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil demande au Canadien National de procéder aux ajustements nécessaires du planchéage de la voie ferrée qui est située au point miliaire 101.91 de la subdivision Montmagny.

Adopté

110219

FOIRE DE L'EMPLOI

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise la participation de la municipalité à la foire de l'emploi qui se tiendra les 18 et 19 mars dans la municipalité de Saint-Henri.

2. Le conseil autorise le paiement des frais pour la participation à l'évènement, principalement les frais d'inscription au montant 350 \$.

Adopté

110220

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
RÉFECTION DE LA ROUTE 218

CONSIDÉRANT que le rang Nord-Ouest, qui est sous juridiction du ministère comme étant une partie de la route 218 dans sa portion de Saint-Charles-de-Bellechasse, présente une chaussée dégradée avec un drainage insuffisant à plusieurs endroits et qu'on peut également constaté qu'il y a peu ou pas d'accotement le long de cette route;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une route collectrice qui établit un lien intermunicipal entre Saint-Charles-de-Bellechasse et Saint-Henri et qu'elle est utilisée pour le camionnage interrégional;

CONSIDÉRANT que le secteur est à vocation agricole et qu'il y circule plusieurs équipements de ferme qui ont des largeurs supérieures aux véhicules et camions standards;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande au ministère des Transports de poursuivre les travaux en vue de réaliser la réfection du rang Nord-Ouest (route 218) dans les meilleurs délais compte tenu de l'importance de cette voie de communication pour la région.

2. Le conseil demande l'appui de la municipalité de Saint-Henri.

3. Copie de la présente est transmise à M^{me} Dominique Vien, députée de Bellechasse, ainsi qu'à M. Sam Hamad, ministre des Transports.
Adopté

110221

PATINOIRE EXTÉRIEURE
BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que les bénévoles qui font l'entretien de la patinoire extérieure ont tenu une activité durant la fin de semaine du 5 février;

CONSIDÉRANT la participation de plusieurs citoyens;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au comité de bénévoles pour la tenue de l'évènement qui a contribué à en faire un évènement familial, et ce, à la grande satisfaction des participants.
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

110222

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 55.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
